

Programme « Mesures de soutien des personnes avec statut de protection S »

Madame la secrétaire d'État,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Le Canton de Neuchâtel confirme sa tradition d'accueil et d'ouverture, ainsi, il entend aider rapidement et efficacement les personnes bénéficiaires du statut S. En ce sens, nous saluons la volonté de la Confédération d'octroyer un soutien financier à l'attention des cantons pour favoriser l'acquisition de compétences linguistiques, l'accès au marché du travail, et les mesures pour les familles et enfants tout en maintenant la capacité de retour.

Le Canton de Neuchâtel soutient pleinement les priorités du programme, néanmoins, il tient à souligner que l'enveloppe forfaitaire de 3'000 francs ne suffira, malheureusement, pas à financer une offre d'encouragement linguistique de qualité. En effet, le coût des cours de langues (même semi-intensifs) proposés par les prestataires cantonaux dépasse le montant indiqué. En outre, le nombre important de personnes concernées par ces mesures demande une infrastructure, une organisation et une coordination des dispositifs qui entraînera assurément une charge administrative et financière lourde pour les cantons.

D'expérience, nous pouvons avancer que les conséquences d'un pays ravagé par la guerre amèneront sans doute un nombre non négligeable de personnes ukrainiennes à s'installer durablement en Suisse. Les inclure dès à présent dans un processus d'intégration tend à favoriser une meilleure cohésion sociale, une rapide participation économique et une autonomie financière. Dès lors, pour toutes ces raisons, le Canton de Neuchâtel encourage le Conseil fédéral à aligner le forfait alloué dans le cadre du programme fédéral « Mesures de soutien des personnes avec statut de protection S » sur le forfait d'intégration alloué aux admis provisoires et réfugiés.

Afin de faciliter l'accompagnement des personnes ainsi que l'entrée dans le marché du travail de ce public cible, et, par conséquent leur autonomie financière, la Confédération a élargi l'accès aux programmes d'intégration cantonal, Préapprentissage d'intégration et Aides financières. Le Canton de Neuchâtel salue cette initiative et active de suite toutes les mesures en faveur de ce public.

Nous saluons enfin le fait que les procédures proposées soient en ligne avec les programmes et outils déjà en vigueur. Nous relevons cependant que le versement du forfait par tranche trimestrielle ne permettra de s'adapter aux besoins que si les cantons avancent des sommes importantes au départ. De ce point de vue, le versement du forfait en une tranche unique devrait à notre sens être privilégié. De plus, sa limitation à une année devrait être réévaluée en fonction de l'évolution géopolitique et des besoins rencontrés.

Quant au programme « Activation des ressources », il suscite tout notre intérêt et nous étudierons les perspectives à donner à ce projet complémentaire.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la secrétaire d'État, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND